

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL514

présenté par
M. Vicot, rapporteur

ARTICLE 17

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« magistrat compétent »

les mots :

« procureur de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.